

Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

Décret 1031-2016, 7 décembre 2016

CONCERNANT la nomination de monsieur Maroun Shaneen comme sous-ministre adjoint par intérim au ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Maroun Shaneen, directeur général – Programme de la transformation au ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, cadre classe 1 en prêt de service, soit nommé sous-ministre adjoint par intérim à ce ministère à compter du 23 décembre 2016;

QU'à ce titre, monsieur Maroun Shaneen reçoive une rémunération additionnelle correspondant à 5 % de son traitement;

QUE durant cet intérim, monsieur Maroun Shaneen soit remboursé, sur présentation de pièces justificatives, des dépenses occasionnées par l'exercice de ses fonctions sur la base d'un montant mensuel de 200 \$ conformément aux Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007;

QUE durant cet intérim, monsieur Maroun Shaneen soit remboursé des frais de voyage et de séjour occasionnés par l'exercice de ses fonctions conformément aux Règles sur les frais de déplacement des présidents, vice-présidents et membres d'organismes gouvernementaux adoptées par le gouvernement par le décret numéro 2500-83 du 30 novembre 1983.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

65849

Gouvernement du Québec

Décret 1032-2016, 7 décembre 2016

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la Réunion des premiers ministres qui se tiendra le 9 décembre 2016

ATTENDU QU'une réunion des premiers ministres se tiendra à Ottawa (Ontario), le 9 décembre 2016;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre et du ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne :

QUE le premier ministre, monsieur Philippe Couillard, dirige la délégation québécoise à la Réunion des premiers ministres qui se tiendra le 9 décembre 2016;

QUE la délégation québécoise, outre le premier ministre, soit composée de :

— Monsieur David Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

— Monsieur Geoffrey Kelley, ministre responsable des Affaires autochtones;

— Monsieur Jean-Louis Dufresne, directeur de cabinet, cabinet du premier ministre;

— Monsieur Harold Fortin, directeur des communications et porte-parole du premier ministre, cabinet du premier ministre;

Monsieur Gilbert Charland, secrétaire général associé, secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;

— Monsieur Artur J. Pires, secrétaire adjoint, secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;